



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité Pour les piscines et les plages au Canada Norme pour les piscines

Limpidité de l'eau

Norme

Chaque propriétaire et exploitant de piscine doit s'assurer que la limpidité de l'eau de la piscine permette de voir une surface circulaire noire de 150 millimètres de diamètre sur un fond blanc situé au point le plus profond de la piscine. La surface circulaire noire doit être clairement visible à partir de tout point de la promenade situé à neuf mètres de cette surface. Lorsque le cercle n'est pas clairement visible, la piscine doit être entièrement fermée.

Définitions

Neuf mètres: La distance est mesurée en ligne droite à partir du cercle jusqu'à l'observateur.

Fond blanc: Il doit entourer et dépasser le cercle noir sur un rayon d'au moins 150 mm.

Justification

- Afin de s'assurer que les surveillants-sauveteurs sont capables de superviser adéquatement les baigneurs situés à l'intérieur de leurs zones, ils doivent être en mesure de voir clairement le fond de la piscine en tout temps.
- Le test du cercle noir est un test simple permettant aux surveillants-sauveteurs d'évaluer la visibilité. Cette vérification doit être effectuée régulièrement. Lorsque les conditions ne respectent pas cette norme, la piscine doit être fermée immédiatement.

Références

- Une variété de documents de référence disponibles sur le site Web www.canlii.org de l'Institut canadien d'information juridique, qui contient des documents relatifs aux lois et règlements de toutes les compétences législatives du Canada.

Adoption

- Approuvé en 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.